

-----  
**SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT**  
-----

**DECRET N° 2023 - 1724** du 6 octobre 2023  
portant radiation du tableau d'avancement des  
officiers de la police nationale au titre de l'année 2023.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n°7-2011 du 2 mars 2011 portant statut spécial des  
personnels de la police nationale ;
- Visas :** Vu la loi n°12-2019 du 17 mai 2019 fixant les missions,  
l'organisation et le fonctionnement de la police  
nationale ;
- Vu la loi n°15-2023 du 27 mai 2023 modifiant et complétant  
certaines dispositions de la loi n°7-2011 du 2 mars 2011  
portant statut spécial des personnels de la police  
nationale ;
- Vu la loi n°16-2023 du 27 mai 2023 modifiant et complétant  
les articles 4 et 5 de la loi n°12-2019 du 17 mai 2019  
fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de  
la police nationale ;
- Vu le décret n°2013-198 du 21 mai 2013 portant  
avancement dans la police nationale ;
- Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination  
du premier ministre, chef du gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-1850 du 24 septembre 2022 portant  
nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-1933 du 30 décembre 2022 portant  
inscription au tableau d'avancement des officiers de la  
police nationale au titre de l'année 2023 ;

<sup>Bang</sup>  
DGARH/MIDDL

DGFE/MIDDL

**SUR PROPOSITION DU CONSEIL DE COMMANDEMENT**

**DECRETE**

**Article premier** : est radié du tableau d'avancement des officiers de la police nationale au titre de l'année 2023 pour **décès.** *Bug*

**MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION ET  
DU DEVELOPPEMENT LOCAL**

**POUR LE GRADE DE : COLONEL DE POLICE**

**II- COMMANDEMENT DES FORCES DE POLICE**

**D- COMMANDEMENTS TERRITORIAUX**

**b)- COMMISSARIAT**

Lt/colonel de police

IGNOUMBA-MOULALA, *Bug* Serge Bertin

CTFP/LEK *Bug*

**Article 2** : Le présent décret abroge les dispositions du décret n°2022-1933 du 30 décembre 2022 concernant l'intéressé.

**Article 3** : Le ministre de l'économie et des finances, le ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public et le ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Congo. *Bug*

2023 - 1724 Fait à Brazzaville, le *Denis Sassou* 6 octobre 2023

**Denis SASSOU - N'GUESSO.**

Par le Président de la République,

Le premier ministre,  
chef du gouvernement,

*Anatole Collinet*  
**Anatole Collinet MAKOSSO**

Le ministre de l'économie  
et des finances,

*Jean-Baptiste*  
**Jean-Baptiste ONDAYE**

Le ministre de l'intérieur, de  
la décentralisation et du  
développement local,

*Raymond Zéphirin*  
**Raymond Zéphirin MBOULOU**

Le ministre du budget,  
des comptes publics et  
du portefeuille public,

*Ludovic*  
**Ludovic NGATSE**